

Comment verser votre solde de taxe d'apprentissage à Oniris ?

- ✓ Rendez vous sur la page internet d'Oniris

[«taxe d'apprentissage»](#).



Et cliquez sur

[«Accédez au formulaire de versement»](#) :

Accédez au [formulaire de versement](#) de la Taxe d'apprentissage à Oniris

[Formulaire de versement](#)



[OU](#)

- ✓ Accéder directement au [formulaire de versement](#)



Oniris

Accueil | Étudier à Oniris | La Recherche | Les Partenaires | **Statut et Oniris**

Statut > **Taxe d'apprentissage**

Verser la taxe d'apprentissage à Oniris

TAXE 2020 D'APPRENTISSAGE
Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs

La Direction des relations entreprises et carrières et l'Agence comptable Oniris sont en charge de la collecte de la Taxe d'apprentissage pour l'établissement.

Pour toute question sur le versement de la Taxe d'apprentissage, merci de bien vouloir contacter Pierre Oniris, directeur des relations entreprises et carrières.

Par téléphone : 02 61 78 54 23
Par e-mail : relationsentreprises@oniris.fr

Pour l'envoi des chèques en règlement du solde de la Taxe d'apprentissage, merci d'adresser votre courrier à :

Oniris
Agence comptable
101 Route de Saint
CS 40708
44307 Nantes Cedex 3

Formulaires de versement de la Taxe d'apprentissage

Nom de l'entreprise : D

SIRET : D

Adresse postale : D

Code postal : D

Ville : D

Quartier : D

N° de l'établissement de l'entreprise : D

Pays : D

Fonctionnaire de l'entreprise : D

E-mail : D

Motif (en %) versé à Oniris : D

Reçu de votre versement ?

☐ En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réponse à ma demande.

Les données personnelles que vous nous fournissez sont collectées sous la responsabilité de la direction générale Oniris, responsable de l'apprentissage. Elles sont destinées à l'Agence comptable, l'Agence et l'entreprise pour que vous puissiez verser la Taxe d'apprentissage.

En cas de non versement de la Taxe d'apprentissage, l'Agence comptable Oniris est en mesure de saisir les données de l'entreprise dans le cadre de la Taxe d'apprentissage.

Les données personnelles collectées dans ce cadre sont conservées pendant une durée de 3 ans plus 60 jours.

Recevoir des informations complémentaires et consulter Oniris

☐ J'accepte de recevoir des informations complémentaires et consulter Oniris (Informations ou termes d'information sur l'actualité ou les documents de l'Oniris)

[Envoyer](#)

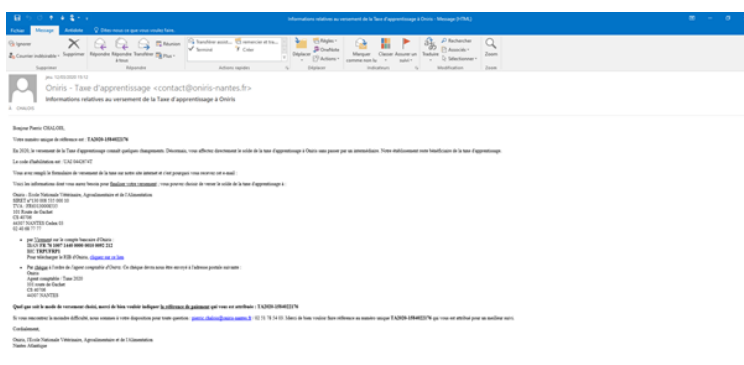
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (Informatique et Libertés) et au Règlement européen (UE) du 27 avril 2016

✓ Suivez ensuite les étapes suivantes :

1 Complétez le questionnaire

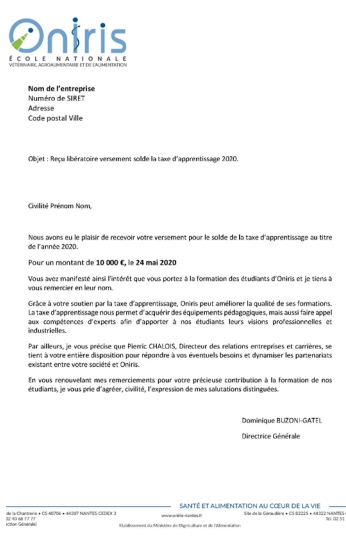
2 Vous recevez **un mail de confirmation** avec les coordonnées bancaires d'Oniris et un **numéro unique de référence**.

Vous avez aussi la possibilité de télécharger notre RIB.



3 Effectuez votre versement en indiquant votre **numéro unique de référence**.

4 Grâce à vos coordonnées complètes et au numéro unique de référence, nous vous envoyons votre **reçu libératoire** dès confirmation de votre versement.



Pour toute question sur le versement du solde de la Taxe d'apprentissage, merci de bien vouloir contacter :

Pierrick Chalois, Directeur des Relations Entreprises et Carrières

☎ 02 51 78 54 03 ✉ relations.entreprises@oniris-nantes.fr